

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUI ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Convention Dotation Politique de la Ville (DPV) - Autorisation de signer

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV). La Ville de Cenon est éligible à la Dotation Politique de la Ville pour l'année **2023** pour un montant de **363 160 €**.

Cette Dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux actions développées au profit des habitants des quartiers les plus défavorisés de la commune. Par ailleurs, elle prend en compte la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dans le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le périmètre d'intervention pour l'octroi de la Dotation Politique de la Ville 2023 s'applique non seulement aux quartiers « Politique de la Ville » mais également aux secteurs périphériques, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », les actions ou les investissements profitent aux habitants des quartiers « Politique de la Ville ».

Dans le but d'offrir des réponses adaptées et d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers les plus fragiles, certaines actions ont été retenues.

En matière d'accueil petite enfance, le **multi-accueil Poulbot**, en plein cœur du Programme de Rénovation Urbaine de la Saraillère, et le **multi accueil Dolto**, en pied d'immeuble à la Marègue, bénéficient aux enfants d'environ 170 familles des quartiers prioritaires. 80 % des enfants accueillis sont issus de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Des moyens renforcés permettent donc d'adapter les activités et les temps d'accueil au plus près des besoins des enfants et de leurs familles, de tenir compte de chaque situation individuelle et de son évolution dans un contexte multiculturel riche, mais complexe. Les enfants sont accompagnés dans leur socialisation en privilégiant tout ce qui renforce leur confiance en eux et l'ouverture aux autres... Concernant les adultes, une attention toute particulière est réservée à la parentalité, à l'écoute des familles, aux rencontres interfamiliales et interculturelles. Le partenariat est renforcé avec la PMI, la MDSI et les centres spécialisés. Enfin, des passerelles sont mises en place avec les centres de loisirs et les écoles maternelles de ces quartiers.

En matière d'emploi, la Ville soutient une nouvelle action intitulée « **Mixité des Métiers** ». A travers une exposition photographique, mettant en lumière l'image des femmes exerçant des métiers dits « masculinisés », l'action vise à favoriser l'accès à des métiers non mixtes aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes. Selon un rapport de l'observatoire des inégalités, publié en 2022, seuls 18 % des salariés exercent des métiers dits « mixtes » (employés et patrons de l'hôtellerie-restauration, artisans, médecins, représentants commerciaux, etc.).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Forum de l'Emploi 2023, rendez-vous annuel organisé par le service Développement économique et insertion professionnelle de la Ville de Cenon, a pour objectif de s'inscrire dans la mise en place d'une dynamique locale forte et de mettre en contact les demandeurs d'emploi, les institutions, les associations et les entreprises du territoire. Les acteurs économiques sont mobilisés et des partenariats sont créés avec Pôle emploi, le club d'entreprises de Cenon, la Mission locale...

Enfin, la Dotation politique de la Ville (DPV) permet de soutenir, tout au long de l'année, la présence d'acteurs de l'insertion sur le territoire de Cenon. Il s'agit de structures aux savoir-faire et aux réseaux dynamiques tels que la Cravate solidaire, l'association La Cloche ou la Conciergerie solidaire.

Pour renforcer la participation des habitants de Cenon, plusieurs actions sont mises en place par la Commune. Elles aspirent à donner la parole aux citoyens afin qu'ils puissent s'exprimer dans le cadre qui leur convient : concertations, budgets participatifs, instances citoyennes (Conseils Citoyens, Conseil des sages, conseil des associations, Conseil Municipal des Enfants). La Dotation Politique de la Ville permet d'accompagner ces projets et de travailler aux côtés des habitants. En ce sens, plusieurs actions sont soutenues en 2023 : un **mur de l'égalité** organisé par le CIDFF, **des chantiers jeunes** mis en place par le Centre Social La Colline, une **concertation sur l'aménagement de l'estacade**, **l'accompagnement social des habitants relogés** dans les PRU, la coordination et l'animation de **la Maison du projet** qui ouvre quotidiennement ses portes aux habitants.

Afin de répondre aux besoins repérés en matière d'animations culturelles et d'activités sportives, des actions ont été planifiées et se dérouleront tout au long de l'été 2023. Un **programme estival** d'ampleur sera ainsi organisé, pendant les vacances scolaires, dans le Parc Palmer.

Sur le plan sportif, l'association **Club Municipal Floirac Cenon Handball** (CMF) interviendra, en coordination avec le service des sports, dans les quartiers prioritaires, grâce à un financement de la DPV 2023.

Sur le plan culturel, la Dotation Politique de la Ville permettra de soutenir de nombreuses initiatives.

Dans les quartiers Politique de la Ville (QPV) du bas-cenon, les associations **Déclencheur Souple** et **Nez Pyc** interviendront pour proposer des animations autour d'un Module Itinérant Générateur d'Action (MIGA), une caravane vintage capable d'être transformée au fur et à mesure de ses rencontres. Les projets « *Souriez* » et « *Le jardin Sellier voyage dans le quartier !* » se complètent et s'enrichissent pour offrir aux habitants des espaces de rencontres et de loisirs, malgré les importants travaux de rénovation urbaine en cours dans le quartier Sellier.

Dans les quartiers Politique de la Ville (QPV) du haut-cenon, se tiendront plusieurs rendez-vous culturels : le *Festival Senefesti* organisé par l'UTSF, *le sens de l'orientation* organisé par l'association **A mains levées**, à la Maison du Projet, et le projet *Live inter-quartiers* de **Parallèle attitudes Diffusion**, visant à favoriser une connexion entre les jeunes autour de la musique Rap. Ces actions culturelles de proximité favorisent et renforcent les liens sociaux entre les habitants des QPV.

Enfin, le Rocher de Palmer accueillera le dispositif **Micro-Folies** et disposera pour cela du soutien offert par la DPV. Le dispositif Micro-Folies consiste à intégrer un Musée Numérique ainsi que des modules complémentaires – tels qu'un FabLab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique – pour compléter l'offre de la Micro-Folie. L'accueil d'une telle plateforme culturelle est un véritable atout pour le développement de l'éducation artistique et culturelle à Cenon.

Au regard du Contrat de Ville Métropolitain, ces actions cenonnaises sont ainsi une déclinaison locale des axes prioritaires ainsi que des orientations stratégiques. Elles répondent aux 4 priorités thématiques spécifiques au territoire :

Améliorer l'insertion économique, l'accès à l'emploi et le développement de l'activité ;

Améliorer le vivre ensemble et la cohésion sociale à l'échelle des communes et du territoire métropolitain ;

Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants ainsi que l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain ;

Réintroduire des valeurs républicaines et de citoyenneté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour cette année, il vous est donc proposé d'affecter la Dotation Politique de la Ville, aux opérations suivantes, selon les plans de financements prévisionnels ci-dessous exposés :

Ville de Cenon
SERVICE EDUCATION - Accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville crèches Francisque POULBOT et Françoise DOLTO
 Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats	33 650,00 €	Caf de la Gironde	304 656,00 €
Services extérieurs	12 365,00 €	Participations familiales	20 283,00€
Autres services extérieurs	76 250,00 €	Affectation de la DPV 2023	316 000,00 €
Impôts et taxes liés aux frais de personnel	14 200,00 €	Ville de CENON	100 305,00 €
Charges de personnel	610 761,00 €	Département	9 660,00 €
Dotation aux amortissements	5 678,00 €	Autres organismes (MSA...)	2 000,00 €
TOTAL	752 904,00 €	TOTAL	752 904,00 €

Ville de Cenon
FORUM EMPLOI – (en lien avec la Cité de l'emploi)
 Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats		Bordeaux Métropole	2 500,00 €
Services extérieurs		Affectation de la DPV 2023	4 000,00 €
Autres services extérieurs	11 900,00 €	Ville de CENON	7 500,00 €
Charges de personnel	2 100,00 €	TOTAL	14 000,00 €
TOTAL	14 000,00 €		

Ville de Cenon
CCAS – PRU Accompagner les habitants à mieux vivre leur logement – action de soutien proposée par le CCAS
 Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Prestations de services	5 000,00 €	Affectation de la DPV 2023	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Ville de Cenon
MAISON DU PROJET – Soutien à la coordination de la Maison du Projet
 Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	15 000,00 €	Affectation de la DPV 2023	3 160,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

		Ville de CENON	11 840,00 €
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Ville de Cenon
SERVICE VIE ASSOCIATIVE – Animations estivales / Fêtes dans les QPV de Cenon
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats	19 783,00 €	Autres ressources	16 776,00 €
Services extérieurs / Autres services extérieurs	3 424,00 €	Affectation de la DPV 2023	9 000,00 €
Charges de personnel	41 614,00 €	Ville de CENON	39 045,00 €
TOTAL	64 821,00 €	TOTAL	64 821,00 €

Ville de Cenon
POLITIQUE DE LA VILLE – Concertation et participation des habitants / Aménagement de l'estacade
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Prestations de services	2 000,00 €	Affectation de la DPV 2023	2 000,00 €
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	2 000,00 €

NEZ P.Y.C.
Souriez, photographies de clowns
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats	2 600,00 €	Conseil Départemental	3 000,00 €
Services et autres services extérieurs	8 316,00 €	Autres ressources	9 800,00 €
Charges de personnel	4 884,00 €	Affectation de la DPV 2023	1 000,00 €
		Ville de CENON	2 000,00 €
TOTAL	15 800,00 €	TOTAL	15 800,00 €

MUSIQUE DE NUIT
Soutien aux MICRO-FOLIES du Rocher de Palmer
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats Vidéoprojecteur	25 000,00 €	Ressources propres - autofinancement	7 000,00 €
Achats Tablettes	5 000,00 €	Etat (DRAC)	20 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abonnements Micro-folies	1 000,00 €	Affectation de la DPV 2023	8 000,00 €
Autres dépenses (médiations)	4 000,00 €		
TOTAL	35 000,00 €	TOTAL	35 000,00 €

UTSF

Festival interculturel Sénéfesti Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats	14 000,00 €	Etat (Politique de la Ville)	6 000,00 €
Services et autres Services extérieurs	14 100,00 €	Conseil Régional	6 000,00 €
Charges de personnel	4 500,00 €	Conseil Départemental	6 000,00 €
		Autres ressources	10 600,00 €
		Affectation de la DPV 2023	2 000,00 €
		Ville de CENON	2 000,00 €
TOTAL	32 600,00 €	TOTAL	32 600,00 €

CENTRE SOCIAL LA COLLINE

VV Cenon – Chantiers Jeunes Citoyens pour un projet VV – LA COLLINE Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats	1 500,00	Etat (Politique de la Ville)	15 000,00 €
Services extérieurs et autres services	22 430,00 €	CAF de la Gironde	6 200,00 €
Charges de personnel	31 481,00 €	Bailleurs	2 000,00 €
		Affectation de la DPV 2023	6 000,00 €
		Autres ressources	26 211,00 €
TOTAL	55 411,00 €	TOTAL	55 411,00 €

LA CRAVATE SOLIDAIRE

Mobilisation et accompagnement individualisé d'aide au retour à l'emploi de 270 personnes résidentes des QPV / QVA de Gironde

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	2 170,00 €	Autres ressources	1 670,00 €
		Affectation de la DPV 2023	500,00 €
TOTAL	2 170,00 €	TOTAL	2 170,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

BALAST

Mixités des métiers : l'enjeu de la visibilité des femmes
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats	23 500,00 €	Ventes de produits finis	20 000,00 €
Services extérieurs	15 125,00 €		
Charges personnel	29 500,00 €	Autres produits	150,00 €
Dotations aux amortissements	10 000,00 €	Produits financiers	50,00 €
Charges indirectes	1 000,00 €	Ressources propres	32 925,00 €
Bénévolat	11 750,00 €	Contributions volontaires	11 750,00 €
		Autres ressources	25 500,00 €
		Affectation de la DPV 2023	500,00 €
TOTAL	90 875,00 €	TOTAL	90 875,00 €

AMICALES DES ETS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN – (A main levée)

Le sens de l'orientation
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats – services extérieurs	10 614,00 €	Autres ressources	13 000,00 €
Charges personnel	3 386,00 €	Contributions volontaires	4 272,00 €
Bénévolat	4 272,00 €		
		Affectation de la DPV 2023	1 000,00 €
TOTAL	18 272,00 €	TOTAL	18 272,00 €

LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE

Développement de l'activité de la Conciergerie Solidaire à Cenon et Bordeaux
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats – Services extérieurs	17 920,00 €	Autres ressources	37 400,00 €
Autres charges	1 000,00 €	Ventes de produits finis	1 000,00 €
Charges indirectes	2 850,00 €		
Charges de personnel	17 130,00 €	Affectation de la DPV 2023	500,00 €
TOTAL	38 900,00 €	TOTAL	38 900,00 €

PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION

Lumière sur l'art de rue
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	RECETTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Achats - Services extérieurs	1 800,00 €	Etat (Politique de la ville)	4 000,00 €
Impôts et taxes	226,00 €	Conseil Régional	1 000,00 €
Charges de personnel	6 329,00 €	Affectation de la DPV 2023	1 000,00 €
TOTAL	8 355,00 €	Autres ressources	2 355,00 €
		TOTAL	8 355,00 €

LE DECLENCHEUR SOUPLE
Le Tiers-jardin Sellier voyage
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats	8 745,00 €	Etat (Politique de la ville)	10 000,00 €
Services extérieurs	3 255,00 €	Ventes de produits finis	2 000,00 €
Bénévolat	4 000,00 €	Affectation de la DPV 2023	1 000,00 €
TOTAL	16 000,00 €	Autres ressources	3 000,00 €
		TOTAL	16 000,00 €

CMF CENON HANDBALL
Vacances sportives
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats - Services extérieurs	9 450,00 €	Etat (Politique de la ville)	2 000,00 €
Charges de personnel	4 050,00 €	Dotations et produits de tarification	3 000,00 €
Bénévolat	930,00 €	Autres ressources	4 500,00 €
TOTAL	14 430,00 €	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
		Contributions volontaires en nature	930,00 €
		Affectation de la DPV 2023	1 000,00 €
		TOTAL	14 430,00 €

LA CLOCHE
Une métropole inclusive et solidaire / des citoyens engagés et formés
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats - Services extérieurs	12 575,00 €	Etat (Politique de la ville)	3 000,00 €
Charges de personnel	61 597,00 €	Ventes de produits finis	8 200,00 €
		Autre produits de gestion courante	1 472,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

		Affectation de la DPV 2023	500,00 €
		Autres ressources	61 000,00 €
TOTAL	74 172,00 €	TOTAL	74 172,00 €

CIDFF

L'accès aux droits vecteur de l'égalité homme-femme et de la lutte contre les violences faites aux femmes
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Impôts et taxes	2 414,00 €	Etat (Politique de la ville)	5 000,00 €
Charges de personnel	45 978,00 €	Autres ressources	54 500,00 €
Charges indirectes	12 108,00 €	Affectation de la DPV 2023	1 000,00 €
TOTAL	60 500,00 €	TOTAL	60 500,00 €

Ceci étant exposé,

Vu, la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 et notamment son article 107 ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer pour approuver les plans de financement et solliciter la DPV ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve ces plans de financement et sollicite cette Dotation ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Dotation Politique de la Ville 2023 et tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230703-2023-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.